



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
EURE

Le Président

Monsieur Bernard BROCHOT
Maire

Rue du Gué

27930 SAINT-GERMAIN DES ANGLÉS

Evreux, 27 Janvier 2020

Siège social

5 rue de la petite cité
CS 80882 - 27008 EVREUX
Tél. 02 32 78 80 00
accueil27@normandie.chambagri.fr

Nos réf. : GL/MD/CC

Dossier suivi par Mathieu DEWULF
02.32.78.80.59
mathieu.dewulf@normandie.chambagri.fr

Pôle Territoires et Environnement

**Objet : Remarques concernant le projet de Déclaration d'Utilité
Publique à Saint-Germain des Angles**

Monsieur le Maire,

Suite à la sollicitation d'un agriculteur de la société EARL SAMUEL BLAISOT, nous avons pris connaissance du projet de Déclaration d'Utilité Publique sur votre commune.

Le projet consiste à la réalisation des travaux de voirie au chemin des angles. Dans le cadre de ce chantier, il est prévu l'élargissement de chaussée de la voie actuelle afin de permettre le croisement de véhicules légers. Il a donc été décidé de l'élargir à 4.50 m. En outre, afin d'évacuer les eaux de ruissellement, une noue d'infiltration de 2 mètres sera formée en accotement.

L'emprise de la noue ainsi que l'élargissement de la chaussée implique l'acquisition d'un terrain. A ce titre, il est prévu un prélèvement d'une bande de 4 mètres de large sur 225 mètres de long sur la parcelle ZB 82. Cela constitue une emprise d'environ 900 m² sur une parcelle agricole valorisée actuellement par l'exploitation.

Si la volonté de réhabiliter une voirie n'appelle pas de remarque particulière, il n'en reste pas moins que le projet pose un problème important à l'exploitation agricole, et suscite des interrogations de notre part quant à une gestion économe du foncier agricole.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 182 700 039 00015 / APE 9411Z

eure.chambres-agriculture.fr

Nous nous interrogeons sur deux points particuliers :

- d'une part sur la nécessité d'un l'élargissement de chemin finalement peu empruntée qui ne fera qu'accentuer la vitesse des véhicules à cet endroit.
- mais aussi de l'importance de la noue qui semble disproportionnée au regard des problématiques de ruissellement. A ce titre, la présence d'une étude hydraulique dans le dossier de DUP aurait permis de justifier et d'argumenter ce projet. D'autres solutions nous semblent plus économes en matière d'emprise agricole. On peut citer, par exemple, la création d'un bassin sur une des prairies à gauche du chemin des angles comme il est figuré sur l'illustration en rouge ci-dessous.

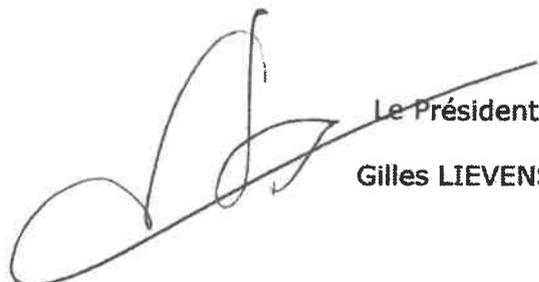
La création de cette noue peut aussi contraindre l'exploitation à instaurer des bandes enherbées tout au long de la noue dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC contribuant ainsi à limiter la production de la parcelle. Il est également nécessaire, pour l'exploitation, de maintenir ces accès en bout de parcelle depuis cette voie (flèche jaune figurant sur l'illustration).



Au final, le projet dans son ensemble constitue une emprise conséquente sur le foncier agricole. Tenant compte de l'ensemble des éléments, il nous semble indispensable de travailler à des alternatives plus économes en foncier agricole. C'est pourquoi nous vous sollicitons afin de trouver une solution acceptable par tous.

En espérant que notre requête retiendra toute votre attention.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.


Le Président
Gilles LIEVENS